



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2024-453 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin d'identifier les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement.

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le projet de numéro 2024-453 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin d'identifier les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 avril 2024 à 18 h 30** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-453 a pour objet :

- D'identifier les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain ;
- De définir un objectif relatif à l'atténuation des îlots de chaleur et d'identifier des moyens de mise en œuvre.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 25 mars 2024.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

